

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 29 avril 2014 à 19h30**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs JACQUET P., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., GUILLEMOT C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P., CHAPUY B.

**Secrétaire de séance** : Mme LE SANT K.

**Date de convocation** : mardi 22 avril 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le mardi 29 avril 2014 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance:

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2014 adopté à la majorité (3 abstentions).

Mr DEROGNAT informe le conseil municipal que la séance sera enregistrée.

Suite aux observations de Mr CHAPUY :

- A Ramasse, commune de moins de 1 000 habitants, les 2 conseillers communautaires titulaires représentant la commune au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallière sont désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal soit Mr PORRIN ; maire, et Mr JACQUET ; 1<sup>er</sup> adjoint.

- Désignation des membres suppléants de la commission municipale « suivi de la carrière FAMY » : ces derniers n'avaient pas été consultés.

- Election du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : 2 candidats (votants : 11, suffrages exprimés: 11, majorité absolue: 6) Mr GUILLEMOT (4 voix) et Mr PASSAQUET (6 voix), 1 blanc.

- Election du maire : 2 candidats (votants : 11, suffrages exprimés: 11, majorité absolue: 6)

Mr CHAPUY (4 voix) ; tête de liste « ramasse avenir » et Mr PORRIN (7 voix).

Le Conseil Municipal délibère sur les points suivants :

**Désignation des délégués aux commissions de la communauté de communes de la Vallière:**

Suite à la modification des commissions communautaires, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués aux commissions de la communauté de communes de la Vallière. Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à la majorité (1 abstention) :

<i>Libellés des commissions</i>	<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>
<i>Finances / Economie</i>	DOSNE Philippe	JACQUET Philippe
<i>Environnement</i>	GUILLEMOT Claude	PASSAQUET Christian
<i>Voirie</i>	PASSAQUET Christian	GUILLEMOT Claude
<i>Assainissement</i>	PASSAQUET Christian	DEROGNAT Norbert
<i>Service à la population</i> <i>Enfance petite enfance</i>	LE SANCY Marie-Cécile	LE SANT Katy
<i>Communication-Patrimoine-</i> <i>Culture</i>	LE SANT Katy	DOSNE Philippe
<i>Equipements sportifs</i>	DONIN Patrick	LE SANCY Marie-Cécile
<i>Procédures contractuelles</i>	JACQUET Philippe	GUILLEMOT Claude
<i>Tourisme Habitat</i>	PORRIN Michel	DEROGNAT Norbert

**Constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs:**

La commission communale des impôts directs établie lors des dernières élections municipales est non-conforme. Suivant les directives de l'administrateur général des finances publiques, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ces personnes seront désignées par l'administrateur général des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal suivant les conditions requises.

**Election des délégués à la commission d'appel d'offres:**

Mr le maire expose que les services de la Préfecture ont avisé la mairie de la non-conformité de la délibération du 30 mars 2014 relative à la constitution de la commission d'appel d'offres ; appelée à intervenir dans certaines

procédures de passation des marchés publics, il est nécessaire de procéder de nouveau à l'élection des membres de cette commission composée du maire ; président et de 3 membres titulaires et 3 suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus à l'unanimité :  
titulaires : Mrs DOSNE, GUILLEMOT et JACQUET,  
suppléants : Mme LE SANT, Mrs DEROGNAT et JOLY.

### **Composition et élection du conseil d'administration du CCAS:**

Mr le maire explique que les services de la Préfecture ont avisé la mairie de la non-conformité de la délibération du 30 mars 2014 relative à la composition et élection du conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire de procéder de nouveau à son élection composée de 4 membres du conseil municipal, sont élus à l'unanimité : Mmes LE SANT et LEDUC, Mrs DOSNE et PASSAQUET. Mr le maire désigne également 4 personnes extérieures au conseil : Mmes MARECHAL V., CORRETEL M.F., DELAIGUE A. et FAYE C.

### **Délégations au Maire:**

Après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 pour, 3 contre, 2 blanc) de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 € HT (seuil fixé par l'art.6 du décret 2013-1259 du 27 décembre 2013) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de la franchise d'assurance concernée.

### **Indemnités de conseil et aide à la confection des documents budgétaires:**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour toute la durée du mandat sauf délibération contraire :  
- l'indemnisation de conseil, allouée à M. Michel CHARRARD, comptable de la collectivité, au taux maximum par application du barème fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (214.37 € brut en 2013),  
- l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires allouée à Mme Dominique BERCHE, son adjointe, pour un montant maximum de 30 €.

### **Vote du budget 2014:**

Après présentation par le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à la majorité (10 pour, 1 abstention) le budget 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- **Fonctionnement : 172 432 €**
- **Investissement : 171 899 €**

### **Vote des taux d'imposition 2014:**

En matière de fiscalité locale, le Maire informe le conseil municipal que les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et non bâti, votés chaque année, n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années. Il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas d'augmentation des taux dans l'immédiat. Il propose donc au Conseil de reconduire à l'identique les taux pratiqués les années précédentes mais indique qu'à l'avenir, une révision de ceux-ci serait à prévoir afin de pallier notamment la baisse des dotations de l'état.

Mr CHAPUY propose d'anticiper ces pertes de revenus et d'augmenter les taux d'impôts locaux de 5%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour, 1 contre) de reconduire à l'identique les taux pratiqués les années précédentes.

### **Travaux chemin de la coupe:**

Mr le maire rappelle au conseil la nécessité de créer un chemin forestier afin de faciliter et sécuriser l'accès aux coupes de bois. Suite à la réception du devis de l'entreprise Fontenat (2476.72 € TTC) estimé trop cher, un 2<sup>ème</sup> devis a été demandé à l'entreprise LEOBAL (1680 € TTC). Mr le maire propose de retenir cette seconde offre et de demander une dérogation à l'ONF d'allongement de la période de coupe compte tenu de la difficulté d'accès et de l'exécution des travaux envisagés.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **Révision du bail de chasse:**

Le bail par lequel la commune cède à la Société de Chasse le droit de chasser sur les terrains communaux est renouvelable par tacite reconduction et révisable à l'issue de chaque période de 3 ans. Actuellement le loyer annuel

est de 110 €, Mr le maire suggère au conseil de le fixer à 125€ pour la période de 2014 à 2016, le conseil accepte à l'unanimité.

#### **Programmation Investissements 2014:**

Extensions ERDF/Télécom suivant permis construire, réfection des peintures de l'église (mi mai) et repose des vitraux (fin avril), remplacement de l'échelle du clocher de l'église, réfection du four : travaux de maçonnerie et joints, à terminer, ordinateur et logiciels secrétariat de mairie, ordinateur école du Suran, fin de travaux de l'extension du cimetière (mars).

#### **Démontage cheminée de l'église:**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église et après constat de fuites et coulures sur les murs dues à la cheminée, il est nécessaire de démonter la cheminée inutilisée, avant les travaux de peinture. 3 devis ont été demandés aux entreprises BOUVARD, PERRET et BOUHOT. Seule l'entreprise BOUVARD a fait une proposition de 432€. Celle-ci est donc retenue à l'unanimité par le conseil municipal. Les travaux ne débuteront qu'après vérification des mesures de sécurité prévues par l'entreprise. Dans le même temps, l'entreprise reprendra la partie endommagée de la toiture de l'extension de la mairie côté nord, ainsi que le chéneau de descente côté sud-est.

#### **Droit de préemption sur parcelle n° D 569:**

Mr le maire informe le conseil que cette parcelle jouxtant celle de l'ancien local CPI, est susceptible d'être mise à la vente. Intéressante pour créer un parking côté local de chasse, Mr le maire propose de faire une offre de prix à 2€/m<sup>2</sup> si la demande de droit de préemption n'aboutit pas. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **Cérémonie du 8 mai:**

Le conseil décide du maintien de cette cérémonie.

#### **Permanence bureau de vote aux élections européennes:**

Tableau des permanences du 25 mai établi d'un commun accord entre les conseillers.

#### **Questions diverses:**

- Demande d'un agriculteur d'une prise d'eau sur la canalisation de la source de Trable, route du plan de la Croix afin d'alimenter un abreuvoir : refusée dans l'attente de l'étude de protection incendie du village, en coopération avec le SDIS.
- Sinistre sur borne incendie route des Grands' Cours : Mr le maire propose de la déplacer.
- Chapelle des conches : toiture à réviser, grilles barbecue à remplacer, corde de la cloche à changer.
- Monument aux morts nettoyé, pots de fleurs à garnir.
- La communauté de communes de la Vallière propose aux élus une réunion d'informations en mairie : fixée le 13/05/2014 à 9h00.
- Quartier Combe Gouty-église-Place Abbé Gringoz : suite au passage régulier d'un camion et de ses nuisances, décision est prise d'étudier le plan de circulation de ce secteur.
- Route du Viaduc : demande d'installation d'un panneau stop à la place du cédez-le-passage avec pose d'un miroir, à l'intersection de la route du Viaduc, Derrière les Granges et route de la Fruitière.
- Plaintes administrés : aboiement et divagation des chiens, tondeuses passées en dehors des heures prévues : faire une lettre d'information sur les incivilités en général, qui sera distribuée après le prochain conseil.
- Ancien chemin de desserte des parcelles de Jonnera ; antenne du chemin des chevrettes : un aménagement est à prévoir.
- Compte-rendu des commissions : syndicat des eaux : élection du comité, déposer projets de la commune avant juin 2014, le 3<sup>ème</sup> puit de Conflans est actuellement nettoyé.
- Conseil communautaire : élection du conseil, gymnase de Villereversure : reprise des travaux
- SIEA : élection du comité, point sur l'avancée des travaux de la fibre optique.

***La prochaine réunion du CCAS est fixée au mardi 24 juin 2014 à 19h30***  
***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 juin 2014 à 20h15***